

12091/14

(OR. en)

PRESSE 421  
PR CO 41

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3330e session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 22 juillet 2014

Présidente **Catherine Ashton**  
Haute Représentante de l'Union pour les affaires  
étrangères et la politique de sécurité

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

### **Ukraine**

*Le Conseil a été choqué et profondément attristé par la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17, survenue à Donetsk, et par la disparition tragique d'un si grand nombre d'innocents. Les ministres ont observé une minute de silence pour rendre hommage aux victimes.*

*Le Conseil a appelé les groupes séparatistes de la région à assurer un plein accès, immédiat et en toute sécurité au lieu de l'accident afin qu'il soit possible de procéder à l'identification des victimes et de récupérer les dépouilles des personnes décédées. L'UE soutient l'appel lancé en vue de la réalisation d'une enquête internationale exhaustive, transparente et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Dans ce contexte, le Conseil a exhorté la Russie à user activement de son influence sur les groupes armés illégaux.*

*M<sup>me</sup> Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré ce qui suit: "Les personnes directement ou indirectement responsables de la destruction de cet avion doivent rendre des comptes et être traduites en justice".*

*Le Conseil a décidé d'accélérer l'élaboration des sanctions approuvées lors de la réunion du Conseil européen du 16 juillet. Il est convenu d'étendre les mesures restrictives afin de cibler les personnes qui apportent un soutien aux décideurs russes responsables de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, ou qui tirent avantage de ces décideurs.*

*Le Conseil a aussi demandé à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de finaliser leurs travaux préparatoires sur d'éventuelles mesures ciblées et de présenter des propositions de mesures, y compris en ce qui concerne l'accès aux marchés des capitaux, la défense, les biens à double usage et les technologies sensibles, notamment dans le secteur énergétique.*

*En outre, Le Conseil a établi une mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine, qui donnera des conseils en vue d'une stratégie révisée pour le secteur de la sécurité civile en Ukraine.*

### **Processus de paix au Proche-Orient**

*Les ministres ont examiné en détail l'évolution récente de la situation au Proche-Orient.*

*M<sup>me</sup> Ashton, Haute Représentante de l'Union, a déclaré ceci: "Nous sommes extrêmement préoccupés par l'escalade continue de la violence à Gaza et condamnons les pertes importantes en vies humaines". Le Conseil a demandé l'arrêt immédiat des hostilités sur la base d'un retour à l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. À cet égard, le Conseil s'est félicité des efforts actuellement déployés par des partenaires de la région, et notamment par l'Égypte, et a répété qu'il était disposé à apporter le soutien nécessaire.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	5
---------------------------	---

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Ukraine.....	7
Processus de paix au Proche-Orient.....	9
Iraq.....	12

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– République centrafricaine.....	13
– Région des Grands Lacs.....	16
– Ancienne République yougoslave de Macédoine.....	19
– Liste des personnes et entités impliquées dans des activités terroristes établie par l'UE.....	19
– Mesures restrictives - Iraq.....	20
– Mesures restrictives - Guinée-Bissau.....	20
– Mesures restrictives - Libye.....	20
– Mesures restrictives - Syrie.....	20
– Rapport de la haute représentante sur la politique étrangère et de sécurité commune.....	20
– Plan d'action de l'UE pour le Pakistan.....	20
– Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.....	20

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

–	Mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine.....	21
–	EUCAP Sahel Niger .....	21
–	EUCAP Nestor .....	21
–	Système mondial de navigation par satellite européen .....	21
–	Collège européen de sécurité et de défense .....	22
–	Mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 .....	22

## PARTICIPANTS

### Haute Représentante

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

### Bulgarie:

M. Kristian VIGUENINE

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Lubomir ZAORALEK

Ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Charlie FLANAGAN

Ministre des affaires étrangères et du commerce

### Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

### France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

### Croatie:

M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Premier vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

### Italie:

M<sup>me</sup> Federica MOGHERINI

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

### Hongrie:

M. Tibor NAVRACSICS

Ministre des affaires étrangères et du commerce

### Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral pour l'Europe, l'intégration et les affaires étrangères

### Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### Portugal:

M. Bruno MAÇÃES

Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Roumanie:**

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. Philip HAMMOND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

**Commission:**

M. Štefan FÜLE

Membre

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Ukraine

Le Conseil a débattu des derniers événements survenus en Ukraine. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1) L'UE et ses États membres sont choqués et profondément attristés par la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17, survenue à Donetsk, en Ukraine, et par la disparition tragique d'un si grand nombre d'innocents. Des personnes de nombreuses nationalités, y compris de nombreux citoyens de l'Union européenne, ont été tuées. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux peuples et aux gouvernements de toutes les nations touchées par ce drame, et en particulier aux familles des victimes. L'UE se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies de sa résolution du 21 juillet 2014 et attend avec intérêt sa mise en œuvre intégrale.
- 2) L'UE appelle les groupes séparatistes de la région à assurer un plein accès, immédiat et en toute sécurité au lieu de l'accident et à la zone environnante, y compris par la mise en place d'un corridor de sécurité solide, afin qu'il soit possible de procéder à l'identification des victimes et de récupérer les dépouilles et les effets personnels des personnes décédées dans l'accident et d'organiser le rapatriement des victimes de manière rapide, professionnelle et dans la dignité. L'UE attend de toutes les personnes présentes sur place qu'elles préservent l'intégrité du site de l'accident, notamment en se gardant de détruire, de déplacer ou de manipuler des dépouilles, l'épave, du matériel, des débris ou des effets personnels.
- 3) L'UE soutient l'appel lancé par le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil permanent de l'OSCE en vue de la réalisation d'une enquête internationale exhaustive, transparente et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale, en coordination avec l'OACI, y compris avec la participation d'experts techniques et médico-légaux des gouvernements ukrainien, malaisien et néerlandais ainsi que d'autres experts techniques et médico-légaux. Tous les éléments pertinents prélevés sur le site devraient être mis à la disposition de l'enquête internationale, immédiatement et sans interférence.
- 4) L'UE souligne que les personnes directement ou indirectement responsables de cet acte doivent répondre de leurs actes et être traduites en justice, et elle appelle tous les États et toutes les parties à coopérer pleinement à cette fin.
- 5) Le Conseil exhorte la Fédération de Russie à user activement de son influence sur les groupes armés illégaux afin de permettre le plein accès, immédiat et en toute sécurité, au site de l'accident, d'obtenir leur pleine coopération dans le cadre de la récupération des dépouilles et des effets personnels ainsi que de l'enquête indépendante, y compris un accès sans entraves aux lieux en question aussi longtemps que l'exigeront l'enquête et les éventuelles enquêtes de suivi. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE, déjà présente dans l'est de l'Ukraine, doit avoir la possibilité de jouer pleinement son rôle qui est de faciliter et de préserver l'accès au site.

Le Conseil demande instamment à la Russie de faire en sorte que des armes, du matériel et des combattants, dont le nombre va croissant, ne puissent plus franchir la frontière, afin d'obtenir des résultats rapides et tangibles en matière de désescalade. En outre, il demande instamment à la Russie de retirer ses troupes supplémentaires de la zone frontalière.

- 6) Le Conseil décide d'accélérer l'élaboration des mesures ciblées approuvées lors de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 16 juillet, en particulier en ce qui concerne l'élaboration immédiate d'une liste d'entités et de personnes, y compris de la Fédération de Russie, à inscrire selon les critères renforcés adoptés par le Conseil le 18 juillet, l'extension des mesures restrictives visant à cibler les personnes ou entités qui apportent un soutien matériel ou financier actif aux décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée ou de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, ou qui tirent parti de ces décideurs russes, et l'adoption de mesures supplémentaires visant à limiter les échanges commerciaux avec la Crimée et Sébastopol ainsi qu'à y restreindre les investissements, au plus tard d'ici la fin du mois de juillet.
- 7) Le Conseil rappelle les engagements précédents du Conseil européen et reste résolu à introduire sans délai un ensemble de nouvelles mesures restrictives substantielles, si les demandes susmentionnées ne se concrétisent pas par une coopération totale et immédiate. À cette fin, le Conseil demande à la Commission et au SEAE de finaliser leurs travaux préparatoires sur d'éventuelles mesures ciblées et de présenter des propositions de mesures, y compris en ce qui concerne l'accès aux marchés des capitaux, la défense, les biens à double usage et les technologies sensibles, notamment dans le secteur énergétique. Les résultats de ces travaux seront présentés le jeudi 24 juillet.
- 8) Le Conseil rappelle les quatre mesures spécifiques demandées par le Conseil européen dans ses conclusions du 27 juin. Il condamne fermement la poursuite d'activités illégales par des combattants armés dans l'est de l'Ukraine et ailleurs, qui a entraîné la mort de nombreux innocents. Une réflexion plus approfondie sera menée en ce qui concerne la désignation éventuelle de ces groupes en tant qu'organisations terroristes. Le Conseil souligne qu'il est favorable à un règlement pacifique de la crise en Ukraine et insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le plan de paix du président Porochenko sans autre délai. Il souligne également qu'il est urgent que toutes les parties parviennent à un cessez-le-feu réel et durable sur la base de la déclaration de Berlin du 2 juillet afin de rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À cette fin, le Conseil appelle à soutenir l'OSCE et le groupe de contact trilatéral dans leurs efforts visant à créer les conditions nécessaires à un cessez-le-feu. Le Conseil réaffirme également l'importance de la mise en place de contrôles effectifs aux frontières, y compris par des observateurs de l'OSCE, ainsi que de la libération rapide de tous les otages. Le Conseil salue et soutient fermement les efforts déployés par l'OSCE, qui joue un rôle essentiel de médiateur dans le cadre de ce conflit."

En outre, le Conseil a mis en place une mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), à savoir une mission civile relevant de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE destinée à aider l'Ukraine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

## **Processus de paix au Proche-Orient**

Au cours du déjeuner, les ministres ont examiné en détail les derniers événements intervenus au Proche-Orient. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE est extrêmement préoccupée par l'escalade continue de la violence à Gaza et demande l'arrêt immédiat des hostilités sur la base d'un retour à l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. À cet égard, l'UE se félicite des efforts actuellement déployés par des partenaires de la région, et notamment par l'Égypte, et répète qu'elle est disposée à apporter le soutien nécessaire à cet effet.

L'UE condamne vivement les tirs aveugles de roquettes lancées vers Israël par le Hamas et des groupes radicaux de la bande de Gaza et qui touchent directement des civils. Ce sont des actes criminels injustifiables. L'UE demande au Hamas de mettre immédiatement un terme à ces actions et de renoncer à la violence. Tous les groupes terroristes présents à Gaza doivent désarmer. L'UE condamne fermement les appels lancés à la population civile de Gaza pour qu'elle joue le rôle de bouclier humain.

L'UE condamne les pertes en vies humaines parmi les civils, qui se comptent par centaines, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre contre toute attaque, l'UE souligne que l'opération militaire israélienne doit être proportionnée et respecter le droit humanitaire international. L'UE souligne la nécessité de protéger la population civile en toutes circonstances. L'UE est particulièrement horrifiée par le coût humain de l'opération militaire israélienne à Chajaya et est très préoccupée par la détérioration rapide de la situation humanitaire. Toutes les parties doivent honorer leurs obligations et permettre immédiatement un accès humanitaire total et sûr à Gaza, afin que l'aide nécessaire puisse être distribuée d'urgence. L'UE demande à l'ensemble des parties de mettre en œuvre de bonne foi un cessez-le-feu.

2. Cette intensification tragique des hostilités confirme une nouvelle fois que le statu quo dans la bande de Gaza n'est pas tenable. Tout en reconnaissant pleinement les besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'UE souligne qu'il convient de prendre des mesures à l'égard de la situation humanitaire et socio-économique de Gaza. Elle continue de demander l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'UE est prête, y compris en réactivant la mission EUBAM Rafah, si les conditions le permettent, à contribuer à une solution globale et durable qui réponde aux besoins légitimes des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et sur le plan économique et humanitaire.

3. L'UE condamne avec fermeté l'enlèvement et l'assassinat impitoyable d'adolescents des deux parties. Les auteurs de ces actes barbares doivent être traduits en justice. L'UE félicite les dirigeants israéliens et palestiniens qui ont condamné les meurtres des adolescents enlevés et elle déplore toutes les déclarations irresponsables qui ont été faites dans ce contexte des deux côtés. L'UE estime que les événements tragiques des dernières semaines rendent plus nécessaire encore une coopération entre Israéliens et Palestiniens afin de lutter contre toutes les formes de terreur et de violence et de combattre les incitations à la violence.
4. Les événements qui sont survenus récemment dans tout le Moyen-Orient constituent une grave menace pour l'UE, ainsi que pour ses voisins immédiats. L'Union européenne réaffirme qu'elle est fondamentalement attachée à la sécurité d'Israël, compte tenu notamment des menaces existantes et émergentes dans la région.
5. L'UE soutient sans réserve les efforts de paix déployés à l'initiative des États-Unis et souligne qu'ils ne doivent pas avoir été consentis en vain. L'UE est convaincue que le contexte régional et la crise actuelle rendent plus nécessaire que jamais une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur deux États. L'UE demande instamment aux parties de reprendre de véritables négociations en vue de parvenir à un accord de paix global reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États. Le seul moyen de régler le conflit est de parvenir à un accord qui mette un terme à l'occupation qui a commencé en 1967 et à toutes les revendications et qui réponde aux aspirations des deux parties. Une situation où n'existerait qu'un seul État ne serait pas compatible avec ces aspirations.
6. L'UE rappelle qu'un règlement durable du conflit doit être fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, les principes de Madrid, dont celui de l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l'Initiative de paix arabe, avec l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle. L'UE considère que, pour obtenir des résultats, il est fondamental que des paramètres clairs définissent la base des négociations. L'UE a énoncé sa position, qu'elle continuera à défendre activement, à l'égard de ces paramètres dans les conclusions que le Conseil a adoptées en décembre 2009 et en décembre 2010, et elle l'a présentée devant le Conseil de sécurité des Nations unies le 21 avril 2011. Sur cette base, l'UE est prête à œuvrer avec les États-Unis et d'autres partenaires à une initiative visant à relancer les négociations de paix, fondée sur les paramètres suivants:
  - un accord sur les frontières des deux États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de terres équivalents définis d'un commun accord entre les parties. L'UE ne reconnaîtra les changements apportés aux frontières d'avant 1967, y compris pour ce qui est de Jérusalem, que s'il sont acceptés par les parties;
  - des dispositions en matière de sécurité qui, pour les Palestiniens, respectent leur souveraineté et montrent que l'occupation est finie, et qui, pour les Israéliens, protègent leur sécurité, empêchent la résurgence du terrorisme et répondent efficacement aux menaces pour la sécurité, notamment les menaces qui, dans la région, sont apparues récemment et celles qui pèsent sur l'existence même d'Israël;

- une solution juste, équitable, adoptée d'un commun accord et réaliste à la question des réfugiés;
- la réalisation des aspirations des deux parties pour Jérusalem. Il faut trouver, par la négociation, un moyen de régler le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

7. Préserver la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États doit demeurer une priorité. L'évolution de la situation sur le terrain éloigne de plus en plus la perspective d'une solution fondée sur la coexistence de deux États. Affirmant une nouvelle fois sa détermination à mettre en œuvre les conclusions du Conseil de mai et de décembre 2012, ainsi que l'applicabilité des règles internationales en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international dans le territoire palestinien occupé, l'UE demande à Israël de mettre un terme à l'expansion continue des colonies, y compris à Jérusalem-Est, en particulier dans des zones sensibles, telles que Har Homa, Givat Hamatos et E1, qui met gravement en péril la solution fondée sur la coexistence de deux États; de mettre fin à la violence des colons, à la détérioration des conditions de vie des Palestiniens dans la zone C, aux démolitions, notamment de projets financés par l'UE, aux expulsions et au déplacement forcé de populations, ainsi qu'aux tensions croissantes sur le Mont du Temple/Haram al-Charif et aux menaces qui pèsent sur le statu quo.

Un changement fondamental de politique concernant ces développements négatifs est nécessaire afin d'empêcher que la solution fondée sur la coexistence de deux États soit irrémédiablement condamnée.

8. L'UE a salué la formation d'un gouvernement palestinien, constitué de personnalités indépendantes, ainsi que la déclaration faite par le président Abbas, selon laquelle ce nouveau gouvernement est attaché au principe de la solution fondée sur la coexistence de deux États, sur la base des frontières de 1967, à la reconnaissance du droit légitime d'Israël à exister, à la non-violence, qui doit être appliquée dans les faits, et au respect des accords antérieurs. Les relations que l'UE entretient avec le nouveau gouvernement palestinien se fondent sur le respect, en paroles et en actes, de ces politiques et engagements. L'UE souligne que le gouvernement palestinien doit prendre en main la bande de Gaza et mettre un terme aux divisions internes. L'UE invite le nouveau gouvernement palestinien à œuvrer en vue de la tenue de véritables élections démocratiques pour tous les Palestiniens.

L'Union européenne engage une nouvelle fois les dirigeants palestiniens à faire un usage constructif du statut de la Palestine aux Nations unies et à ne rien entreprendre qui soit de nature à éloigner davantage encore les chances d'aboutir à une solution négociée.

9. L'UE souligne que l'évolution future des relations entre l'UE et ses partenaires, israéliens comme palestiniens, dépendra également de ce qu'ils feront pour parvenir à une paix durable reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États.

La poursuite de l'aide de l'UE à la mise en place d'un appareil d'État palestinien nécessite une perspective crédible de création d'un État palestinien viable, fondé sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

10. L'UE fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'obtention d'une solution durable et juste au conflit. À cet égard, l'UE propose de nouveau aux deux parties un ensemble de mesures de soutien d'ordre politique et économique et en matière de sécurité, ainsi qu'un partenariat spécial privilégié avec l'UE. L'UE est persuadée que ce soutien et ce partenariat, points d'ancrage des relations de plus en plus étroites de l'État d'Israël et du futur État palestinien avec l'Europe, offriront un cadre stratégique pour leur permettre de se développer dans la stabilité, la sécurité et la prospérité."

## **Iraq**

Au cours du déjeuner, le Conseil a examiné la situation en Iraq.

Déjà lors de sa session de juin, le Conseil avait exprimé sa profonde inquiétude concernant la détérioration rapide des conditions de sécurité en Iraq, condamnant fermement les attentats perpétrés par l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL).

**AUTRES POINTS APPROUVÉS****AFFAIRES ÉTRANGÈRES****République centrafricaine**

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la République centrafricaine:

- "1. L'Union européenne (UE) continue à être fortement préoccupée par la crise en République centrafricaine (RCA), son lourd impact humanitaire et ses conséquences sur les pays voisins. Elle condamne vivement la résurgence récurrente des violences dans différentes parties du pays. Elle demeure particulièrement inquiète de la dislocation du tissu social en RCA et de son impact sur la réconciliation. Elle appelle au respect de l'intégrité territoriale du pays et rappelle son attachement à la cohabitation pacifique entre les différentes communautés et religions. Elle encourage la poursuite du dialogue interconfessionnel, des initiatives de médiation, notamment celles entreprises par les leaders et chefs religieux et de réconciliation qui sont fondamentales pour rétablir la cohésion du pays.
  
2. L'UE réitère son engagement en faveur des populations touchées par la crise humanitaire, aussi bien à l'intérieur de la RCA que dans les pays voisins et appelle la communauté internationale à répondre sans délai aux défis posés par cette crise. Elle s'inquiète de la persistance d'incidents de sécurité, et de la réduction de l'espace humanitaire qui en résulte. Elle réaffirme son appel à toutes les parties à respecter et assurer l'accès sûr et sans entraves des acteurs humanitaires aux populations. L'UE rappelle ses efforts et ceux de ses États membres pour subvenir aux besoins des populations les plus vulnérables, à travers des contributions au Plan de Réponse Stratégique humanitaire coordonné par le Bureau des Nations unies pour la coordination humanitaire (OCHA), y compris le Fonds Humanitaire Commun des Nations Unies pour la RCA et d'autres programmes humanitaires, qui s'élèvent à 4 5% de l'effort humanitaire fourni en Centrafrique. L'UE réitère qu'elle restera mobilisée dans ce sens.

3. La situation sécuritaire connaît des améliorations, notamment à Bangui et sur l'axe reliant la capitale au Cameroun, mais reste tendue dans d'autres parties du pays. L'UE exhorte tous les groupes armés à cesser immédiatement les violences contre les populations civiles. Elle s'inquiète du fait que des milliers d'enfants restent dans les rangs des groupes armés et exhorte tous les groupes à les libérer sans tarder et mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Le nombre sans cesse grandissant de violences sexuelles et de violences commises contre les enfants est également particulièrement alarmant. Dans ce contexte, l'UE réitère sa ferme condamnation des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle appelle les autorités de transition à intensifier la lutte contre l'impunité, notamment à travers le rétablissement de la chaîne pénale que l'UE soutien déjà activement. L'UE prend note de la saisie par les autorités de transition de la Cour Pénale Internationale pour enquêter sur les crimes relevant de sa compétence et commis depuis le 1<sup>er</sup> août 2012.
4. Le Conseil salue l'action de l'opération EUFOR RCA, en particulier depuis l'atteinte de sa pleine capacité opérationnelle le 15 juin, qui a marqué la pleine mise en œuvre de son mandat dans la région de Bangui. Cette opération militaire de transition a été lancée et soutenue avec succès, permettant à l'UE de contribuer concrètement au retour d'un environnement sûr et sécurisé dans la capitale. L'UE s'engage à maintenir une présence militaire suffisante sur le terrain jusqu'à la fin du mandat d'EUFOR RCA, en vue d'assurer la transition avec les composantes militaire et policière de l'opération de maintien de la paix des Nations unies en République centrafricaine, la MINUSCA.
5. L'UE salue les efforts engagés par les Nations unies en vue de la stabilisation durable de la Centrafrique, et notamment les efforts en cours pour permettre le transfert d'autorité entre la MISCA et les composantes militaire et policière de la MINUSCA le 15 septembre prochain. Elle réaffirme sa volonté de soutenir la MINUSCA dans l'accomplissement du mandat multidimensionnel de maintien de la paix fixé par la résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies.
6. L'UE salue la concertation des chefs d'Etat d'Afrique centrale à Malabo sur la République centrafricaine et des conclusions de la 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe International de Contact sur la RCA qui s'est réunie le 7 juillet dernier à Addis Abeba. Elle accueille favorablement l'annonce de la tenue d'un forum de dialogue du 21 au 23 juillet prochains à Brazzaville, qui doit permettre de réunir l'ensemble des acteurs de la transition, dont les autorités de transition, en vue de progresser vers la paix et la réconciliation nationale.

Dans cette perspective, l'UE incite toutes les parties prenantes à s'associer de manière responsable et constructive à ce processus pour aider la RCA à sortir de la crise.

7. L'UE renouvelle son plein soutien aux autorités de transition et compte sur leur ferme détermination à relever les défis majeurs auxquels le pays est aujourd'hui confronté. Elle se félicite de l'initiative de dialogue politique national engagée par le chef d'État de la transition, M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza, du 10 au 12 juin dernier à Bangui et les conclusions qui ont été adoptées à cette occasion. Elle salue les efforts entrepris par M<sup>me</sup> Samba-Panza pour faire avancer le processus de transition. L'UE encourage les autorités de transition à rétablir l'autorité étatique sur l'ensemble du territoire centrafricain, à conduire des réformes structurelles nécessaires à un développement économique et social inclusif et durable du pays, et à restaurer l'État de droit, respectueux des droits fondamentaux de ses citoyens. En particulier, elle les invite à engager dès maintenant une réflexion stratégique sur un cadre national pour la réforme des forces de sécurité intérieure et des forces armées centrafricaines en vue d'établir des forces républicaines, professionnelles, représentatives de la diversité des réalités centrafricaines. L'UE prendra, le moment venu, sa part dans l'appui, coordonné et résolu, de la communauté internationale aux autorités centrafricaines en la matière.
8. En ce qui concerne les élections, l'UE salue la signature du décret portant l'organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale des Élections (ANE), intervenue le 26 juin dernier. Elle invite maintenant les autorités de transition et tous les acteurs concernés à prendre sans attendre les décisions politiques qui permettront le lancement du processus électoral, dans le respect du dialogue conduit par le Cadre de concertation. Il s'agit notamment d'assurer que l'ANE soit opérationnelle au plus vite. Outre l'appui financier déjà adopté, l'UE est disposée continuer à s'impliquer dans l'aide au processus électoral en RCA.
9. Le Conseil se félicite de l'adoption récente par la Commission européenne d'un important paquet "développement" en faveur de la République centrafricaine à hauteur de 119 millions d'euros, pour soutenir le rétablissement des services sociaux de base dans le domaine de l'éducation et de la santé, la stabilisation macro-économique et l'appui au processus électoral, y compris la mise en place du premier fonds fiduciaire européen, dédié à la République centrafricaine, avec la France, l'Allemagne et les Pays Bas en tant que membres co-fondateurs. Ce fonds européen "Bekou" ("espoir" en Sango) est doté d'un budget initial de 59 millions d'euros. Son objectif est de préparer la transition entre la réponse urgente et la reconstruction à travers une approche liant l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). Ce fonds fiduciaire, qui a été lancé le 15 juillet à Florence lors d'une cérémonie officielle en marge d'une réunion informelle des ministres européens du développement, doit permettre de contribuer à la stabilisation du pays et à son développement mais également de répondre aux aspects régionaux de la crise et en particulier de prendre en compte la question des réfugiés dans les États voisins. Ce fonds est ouvert aux tiers, et l'UE invite l'ensemble de ses partenaires, notamment ceux qui ne sont pas présents en RCA, à y contribuer."

## Région des Grands Lacs

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la région des Grands Lacs:

- "1. Rappelant ses conclusions des 22 juillet et 16 décembre 2013, l'Union européenne (UE) confirme son attachement à la promotion de la stabilité et du développement dans la région des Grands Lacs. Des efforts résolus et concertés seront nécessaires pour maintenir le rythme de la mise en œuvre de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région (l'accord-cadre). L'UE rend hommage au travail accompli par l'envoyée spéciale du secrétaire général des Nations unies, Mary Robinson, et les autres envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs. Elle appelle notamment de ses vœux un plus grand engagement de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) aux côtés de l'Union africaine (UA), ainsi que la mise en œuvre de l'accord par toutes les parties.
  
2. L'UE rend hommage au représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Martin Kobler, ainsi qu'à la mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le travail accompli. L'UE se félicite des progrès réalisés sur le plan de la sécurité après la défaite du M23 et le succès des actions entreprises conjointement au cours des six derniers mois par la MONUSCO et les FARDC, notamment dans la lutte contre le groupe armé ADF-NALU, et reconnaît les sacrifices qui ont eu lieu parmi les troupes congolaises. L'UE se félicite de ce que la MONUSCO soit décidée à mieux protéger la population civile par une approche à la fois plus ferme et plus souple. Il ne faut pas laisser passer la chance qu'offre cette évolution de la situation, et il convient de rétablir au plus vite l'autorité de l'État dans les régions où les groupes armés ont cessé d'opérer. À cet égard, l'UE soutient pleinement la stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation (ISSSS), dont le but est de mener des opérations de stabilisation dans ces zones. Se réjouissant de la promulgation de la loi d'amnistie, l'UE insiste pour que la RDC, en coopération avec l'Ouganda et le Rwanda, accélère le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des membres du M23, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

3. Sur la base des premières mesures qui ont été prises, l'UE confirme l'importance d'un désarmement volontaire inconditionnel des FDLR à l'intérieur de la RDC et sa volonté de soutenir ce processus. Il est primordial que celui-ci englobe les dirigeants des FDLR, qu'il soit mené à bien dans les meilleurs délais et qu'il prévoie la remise officielle de tous les territoires évacués. L'UE rappelle que tout appui aux FDLR constitue une violation des mesures restrictives en vigueur des Nations unies et de l'UE. L'UE reste persuadée que ceux qui sont accusés d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des actes de génocide ou des violations graves des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants doivent répondre de leurs crimes devant la justice. L'UE salue la déclaration du gouvernement rwandais, qui accepte d'accueillir les rapatriés volontaires des FDLR dans le cadre du processus de DDR. Un dialogue régional favorise la mise en place de solutions durables pour la dissolution des groupes armés, et à cet égard l'UE soutient la participation conjointe de la SADC et de la CIRGL à ces processus. Se ralliant à la position du gouvernement de la RDC, l'UE rappelle que des opérations militaires des FARDC menées en coordination avec la MONUSCO contre les FLDR restent envisageables au cas où le processus volontaire n'aboutirait pas.
4. Plus de 40 autres groupes armés sont toujours actifs en RDC, en particulier dans l'Est du pays; les conséquences humanitaires sur la population civile y sont désastreuses et 2,6 millions de personnes ont été déplacées. L'UE est particulièrement préoccupée par la situation dans la province Orientale et par la crise humanitaire, due à l'homme qui est en cours d'aggravation rapide dans la province du Katanga. L'UE rappelle à toutes les parties qu'elles ont l'obligation de garantir la protection des civils et de respecter le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Les graves violations des droits de l'homme commises en RDC, et notamment le fléau des violences à caractère sexiste, les violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés ou d'autres acteurs doivent cesser. L'UE en appelle à la responsabilité particulière qui est celle des autorités congolaises à cet égard et souligne l'importance d'une action concertée pour réformer le secteur de la justice en RDC, y compris la justice militaire.
5. D'une manière générale, il demeure primordial de s'attaquer aux causes profondes de la violence dans la région, en tenant compte de facteurs tels que le manque de contrôle par l'État, les inégalités importantes entre les sexes, les questions foncières, les réformes qui se font attendre dans la gouvernance économique, la prolifération des armes légères et de petit calibre, et l'exploitation illicite des ressources naturelles. À cet égard, l'UE soutient tous les efforts visant à accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement en minéraux à l'échelle mondiale, notamment par l'élaboration d'une initiative de l'UE visant à promouvoir un approvisionnement responsable en minéraux provenant de zones touchées par des conflits et de zones à haut risque. Pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes, la mise en œuvre du programme de réforme conformément à l'accord-cadre offre une réelle possibilité de rassembler un soutien international autour d'objectifs communs. Consciente que la coopération économique, le renforcement des possibilités d'échanges commerciaux et la création d'emplois pourraient contribuer à instaurer durablement la stabilité et la paix dans la région, l'UE plaide pour l'organisation d'une Conférence sur les investissements du secteur privé dans la région des Grands Lacs, dans le contexte de l'accord-cadre.

6. L'UE réaffirme sa volonté d'adopter une approche cohérente dans le cadre de ses partenariats avec les pays de la région des Grands Lacs, en gardant à l'esprit que l'évolution de la situation politique au Burundi, en RDC et au Rwanda et les élections dans ces pays, qui doivent se dérouler dans le respect des dispositions constitutionnelles, ont une incidence directe sur la stabilité à plus long terme de la région. L'UE rappelle qu'il est nécessaire d'agir en étroite coopération avec les Nations unies et les organisations régionales.
7. Les élections qui auront lieu en 2015 au Burundi offrent une occasion unique de consolider les progrès récemment accomplis et de contribuer à la construction d'un avenir plus solide. L'UE se félicite de l'adoption par consensus de la loi électorale et de l'accord de tous les partis pour l'adoption d'un code de conduite, mais se déclare de plus en plus préoccupée par les restrictions de l'espace politique et des libertés civiles et par la montée des tensions et des violences qui en découle, en particulier parmi les mouvements de jeunes liés à certains partis politiques. Le soutien de l'UE, y compris le soutien au processus électoral, ne peut être envisagé que si le processus est ouvert à tous, transparent et pacifique. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument le rôle que jouent les Nations unies au Burundi ainsi que la feuille de route électorale négociée sous l'égide des Nations unies et signée par les acteurs politiques en 2013.
8. L'UE rappelle le vif intérêt qu'elle porte à l'évolution démocratique de la RDC et en particulier au prochain cycle électoral qui débouchera sur la tenue d'élections législatives en 2016. Les autorités congolaises sont responsables de la préparation et de l'organisation des élections dans le respect des dispositions constitutionnelles pertinentes; ces élections devraient être entièrement budgétisées, ouvertes à tous et se dérouler selon un calendrier précis, les recommandations de la mission d'observation de l'UE de 2011 devant être prises en considération. L'UE reconnaît l'importance des bons offices de la MONUSCO dans la préparation des élections. Elle souligne par ailleurs qu'elle est déterminée à soutenir toutes les réformes indispensables en RDC, notamment dans des domaines tels que la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et le secteur de la sécurité, la promotion d'un climat des affaires plus favorable, la consolidation de la structure de l'État, le respect de l'État de droit, la lutte contre l'impunité, la prévention des violences sexuelles et la protection des enfants dans les conflits armés. La réforme du secteur de la sécurité, et en particulier de l'armée, reste de la plus haute importance et devrait permettre de conserver les acquis des missions PSDC EUSEC et EUPOL.

La transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles sont des questions de première importance pour le peuple congolais. À cet égard, l'UE se félicite de l'adhésion pleine et entière de la RDC à l'initiative pour la transparence du secteur des industries extractives.

9. L'UE se félicite des progrès accomplis par le Rwanda en ce qui concerne un certain nombre de réformes structurelles, en particulier dans le domaine économique, et prend acte des résultats obtenus dans le cadre de la réconciliation au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis le génocide de 1994. Toutefois, l'UE exprime la préoccupation que lui inspirent les restrictions qui touchent les partis politiques, y compris la réduction de l'espace politique, ainsi que les informations faisant état de disparitions et d'actes contre les défenseurs des droits de l'homme et la société civile. Dans la perspective des élections de 2017, l'UE encourage le Rwanda à persévérer dans sa volonté de démocratisation, à ouvrir davantage l'espace politique, à accorder plus de place à une société civile indépendante et en particulier aux défenseurs des droits de l'homme et à accorder une plus grande liberté d'expression à la société civile et à tous les citoyens afin de faciliter une plus large participation démocratique.
10. L'UE a aligné son soutien sur les objectifs de l'accord-cadre. La récente adoption des programmes indicatifs nationaux pour le Burundi, la RDC<sup>1</sup> et le Rwanda, dans le cadre du onzième Fonds européen de développement avec une enveloppe totale de plus de 1,5 milliard d'euros, sera complétée par un soutien au niveau régional et par des contributions bilatérales des États membres de l'UE. L'UE reste convaincue que pour mettre à profit le potentiel de la région des Grands Lacs, il est essentiel que les pays de la région unissent leurs efforts dans le cadre de projets constructifs présentant un intérêt commun. Le rôle de la société civile, y compris des organisations de femmes, et la nécessité d'une plus grande obligation de rendre des comptes aux citoyens revêtent également une importance fondamentale pour trouver des solutions durables au conflit et à l'instabilité qui sévissent dans la région.
11. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à rendre compte de la mise en œuvre des présentes conclusions du Conseil ainsi que des conclusions précédentes, et à présenter, le cas échéant, des propositions de suivi et convient de revenir sur la question avant la fin de l'année."

### **Ancienne République yougoslave de Macédoine**

Le Conseil a approuvé la position commune de l'UE en vue de la onzième réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-ancienne République yougoslave de Macédoine, qui se tiendra à Bruxelles le 23 juillet 2014.

### **Liste des personnes et entités impliquées dans des activités terroristes établie par l'UE**

Le Conseil a approuvé le réexamen périodique de la liste, établie par l'UE, des personnes, groupes et entités impliqués dans des activités terroristes qui font l'objet de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme ("liste de l'UE en matière de terrorisme"). Le Conseil a décidé de retirer une personne de cette liste.

---

<sup>1</sup> Les programmes indicatifs nationaux pour le Burundi et la RDC ont été signés le 26 juin 2014.

### **Mesures restrictives - Iraq**

Le Conseil a adopté des modifications techniques aux actes juridiques instituant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iraq.

### **Mesures restrictives - Guinée-Bissau**

Le Conseil a approuvé les résultats des préparatifs en vue de l'examen annuel des mesures restrictives de l'UE à l'encontre de certaines personnes et entités menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la Guinée-Bissau.

### **Mesures restrictives - Libye**

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instituées par l'UE en raison de la situation en Libye. Il a retiré une personne de la liste des personnes faisant l'objet de sanctions, jugeant qu'il n'y avait plus de raisons de lui imposer des mesures restrictives.

### **Mesures restrictives - Syrie**

Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a renforcé les sanctions de l'UE à l'encontre du régime syrien. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

### **Rapport de la haute représentante sur la politique étrangère et de sécurité commune**

Le Conseil a approuvé le rapport annuel adressé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen. Ce rapport expose les principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC, y compris une évaluation des mesures lancées en 2013 et leurs implications financières pour le budget général de l'UE. Il aborde également les perspectives pour 2014.

### **Plan d'action de l'UE pour le Pakistan**

Le Conseil a pris note du sixième rapport sur la mise en œuvre pour le Pakistan, dans le cadre du suivi du plan pour le renforcement de l'action de l'UE en Afghanistan et au Pakistan adopté en octobre 2009.

### **Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive**

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, qui porte sur le premier semestre 2014.

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Mission de conseil de l'UE sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine**

Le Conseil a mis en place une mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), à savoir une mission civile relevant de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE (PSDC) destinée à aider l'Ukraine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile, y compris pour ce qui concerne la police et l'État de droit. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Dans le même temps, le Conseil a autorisé la Haute Représentante à négocier avec l'Ukraine un accord sur le statut de la mission PSDC de l'UE en Ukraine.

### **EUCAP Sahel Niger**

Le Conseil a prorogé l'EUCAP Sahel Niger, la mission PSDC de l'UE au Niger, jusqu'au 15 juillet 2016. Cette mission conseille les autorités nigériennes et organise des formations pour renforcer leur dispositif de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

### **EUCAP Nestor**

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP Nestor) jusqu'au 12 décembre 2016. Pour plus d'informations, voir le [communiqué de presse](#).

### **Système mondial de navigation par satellite européen**

Le Conseil a adopté une décision sur les aspects de l'utilisation du système mondial de navigation par satellite européen (GNSS) portant atteinte à la sécurité de l'Union européenne. Cette décision indique comment le Conseil ou le haut représentant peuvent prendre les mesures nécessaires en cas de menace pesant sur l'exploitation du GNSS ou sur la sécurité de l'Union européenne ou de ses États membres. Cette décision remplace l'ancienne base juridique pour mener une telle action, à savoir l'action commune 2004/552/PESC.

## **Collège européen de sécurité et de défense**

Le Conseil a octroyé un budget de 756 000 EUR au Collège européen de sécurité et de défense pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 décembre 2015. Le collège a pour mission de dispenser une formation dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) afin de mettre en place et de promouvoir une compréhension commune de la PSDC parmi le personnel civil et militaire et de diffuser les meilleures pratiques en rapport avec diverses questions relevant de la PSDC.

## **Mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2013**

Le Conseil a pris note du rapport de la Haute Représentante / chef de l'Agence européenne de défense sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2013, ainsi que du rapport au Conseil, établi à la demande du Conseil européen, concernant la normalisation et la certification.

---